



SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS CHUV

LETTRE D'INFORMATION — MARS 2024

DANS CE NUMERO: SALAIRES, *IMPULSION*, TEMPS DE TRAVAIL AU CHUV, RETRAITES CPEV, REFERENDUM EFAS, ETC.

1,9% d'indexation des salaires en 2024

Comme chacun.e de nous a pu le voir sur sa fiche de salaire de janvier, les salaires 2024 ont été indexés de 1,9% au total. Ce résultat correspond au renchérissement tel que (mal) calculé par l'indice des prix à la consommation (IPC). Auquel s'est ajouté le 0,2% obtenu lors de notre large mobilisation du printemps 2023. Cette mobilisation a aussi et surtout contraint le Conseil d'Etat à respecter l'indexation à l'IPC pour 2024, ce qu'il avait refusé de faire en 2023 (pour rappel, les salaires avaient été indexés de 1,4% alors que l'IPC s'élevait à 2,8%). Une énième preuve que la lutte collective paie, à court comme à moyen terme. Ceci dit, le problème des salaires au CHUV reste entier. Des milliers de salarié.e.s voient leur salaires réels baisser. L'impact de cette baisse sur les premiers salaires de la grille est très important : des mesures de compensation salariale et de revalorisation des fonctions doivent maintenant être décidées. Le SSP continue de s'engager aux côtés des salarié.e.s. concerné.e.s.

Impulsion: un plan qui ne vous veut pas du bien

Depuis l'automne dernier, Impulsion est appliqué au CHUV. Qu'est-ce qui est appliqué exactement ? Seule la task-force le sait, puisqu'elle a pris 20 mesures concrètes dans le cadre d'Impulsion. Le SSP-CHUV a demandé à cette task-force de les communiquer, pour que toutes et tous les salarié.e.s de l'institution qui souhaitent les connaître et savoir ce qui se passe puissent être informé.e.s. la réponse du Directeur des ressources humaines au PV de la réunion entre Direction du CHUV et organisations du personnel : à la question du SSP-CHUV de savoir si la task-force peut maintenant communiquer les 20 mesures annoncées lors de la séance précédente, le Directeur des ressources humaines répond : «la liste sera présentée et discutée à fin janvier, à la lumière des résultats de celles qui sont déjà mises en œuvre et dès que les autres seront validées ou non». Sans surprise, ces mesures n'ont pas été communiquées fin janvier 2024.

En clair, il existe donc un plan d'économies, dont les mesures évoluent au fil du temps, qui ne sont jamais communiquées sauf une fois qu'elles ne sont plus en vigueur. La task-force fait ce qu'elle veut, comme elle veut et ne rend en tout cas aucun compte aux 12'000 salarié.e.s du CHUV, qui se débrouilleront avec ces communications et informations de communicants publiées sur Tribu ou annoncées en séance.

Pourtant, sur le terrain, on voit bien qu'Impulsion a des effets sur les (non-) renouvellements de postes. On voit bien que ce plan sert à justifier le refus d'accorder des postes supplémentaires là où ceux-ci sont indispensables, à justifier le refus d'engagements, de promotions, bref de répondre aux besoins de l'hôpital pour mieux répondre aux pressions politiques et économiques mises sur le CHUV.



Directive sur le temps de travail

Depuis plus de cinq ans, la Direction des ressources humaines annonce la publication d'une directive sur le temps de travail. Le SSP-CHUV était, en 2018, à l'origine de différentes revendications sur ce sujet qui ont amené la Direction à annoncer cette directive. Selon les dernières informations données par la DRH, la directive est en consultation au comité directeur du CHUV. Vu ce qui s'est passé depuis cinq ans et le fonctionnement de la DRH, on n'est pas obligé de les croire.

Nous rappelons ici les revendications du SSP-CHUV qui nous ont guidé au long des discussions (quand elles ont eu lieu...) avec la Direction des ressources humaines.

| Pratique actuelle | Revendications du SSP-CHUV dans le cadre des discussions sur la future directive temps de travail |
|---|--|
| Horaires de travail qui dépassent les 50 heures hebdomadaires | Respect de la loi, soit au maximum 50 heures par semaine, quel que soit le jour de la semaine à partir duquel on commence à compter (sauf si un.e employé.e. demande expressément un autre maximum) |
| Jours de repos par semaine | Deux jours de repos par semaine au minimum. |
| Repos après une série de nuits | Pas de reprise du travail 36 heures après une série de nuits, mais au minimum deux jours et demi de repos |
| Temps donné au CHUV jusqu'à 15 minutes après l'horaire | Cette pratique est contraire à la loi. Tout temps de travail doit être pris en compte et payé comme tel. Cette pratique doit cesser. |
| Vacances | Une semaine de vacances = le week-end qui précède et celui qui suit en congé. Comme pour toutes et tous les employé.e.s qui travaillent ailleurs qu'au CHUV. |
| Délai de remise des plannings | Au minimum deux mois. |
| Travail de nuit | Au-delà de 50 ans, pas d'obligation de travailler la nuit et possibilité de rester dans son service quand même. |
| Heures perdues lors d'un arrêt maladie (calcul des heures dues en fonction du planning des 14 premiers jours d'absence) | Les personnes qui sont planifiées sur beaucoup d'heures (plus que 41h30/semaine) durant leur absence maladie sont pénalisées et «doivent» des heures à l'institution à leur retour de maladie. Ce système n'a aucune base légale et doit être arrêté. Les personnes lésées doivent pouvoir récupérer les heures ou jours perdus. |
| Récupération des heures supplémentaires | Le personnel doit pouvoir co-décider de ses reprises d'heures (jours, semaines, périodes, etc.). |

La DRH a annoncé qu'elle consulterait les organisations du personnel une fois la directive finalisée. Si cela arrive un jour, le SSP-CHUV s'engage à organiser des consultations destinées à l'ensemble des salarié.e.s du CHUV.

Bienvenue au CHUV... et au SSP

Le SSP-CHUV a édité un flyer d'informations destiné spécifiquement aux personnes qui viennent d'être engagées. Fixation du salaire initial, période d'essai, temps de travail, etc.: toutes les informations utiles sont résumées dans ce court document. Pour obtenir ce flyer, n'hésitez pas à nous écrire à: vaud@ssp-vpod.ch ou consultez le directement sur notre site <https://vaud.ssp-vpod.ch/secteurs/chuv/bienvenue-au-chuv-et-au-ssp/>.

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud : quelle retraite pour les salarié.e.s du CHUV dès 2025 ? Vers deux ans de travail en plus ?

Au 1er janvier 2025, si rien ne bouge d'ici là, un nouveau plan de prestations de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) entrera en vigueur. Ce plan implique notamment un relèvement de l'âge de la retraite dans la CPEV de deux ans! Il est donc temps de nous mobiliser pour défendre nos conditions de retraite.

La CPEV se porte bien et a fait un résultat positif compris entre 4% et 5% en 2023. Malgré cela, le plan de prestations prévu pour 2025 n'a pas été annulé par le Conseil d'administration. Aujourd'hui, les moyens et les ressources nécessaires existent pour permettre de financer le plan de prestations actuel et l'indexation des rentes pour les personnes à la retraite. Le SSP invite toutes les personnes intéressées à une

**Séance d'information et de mobilisation,
Maison du Peuple à Lausanne (Pl. Chauderon 5)
Lundi 4 mars 2024, à 19h30 salle Jean-Villard Gilles.
Quelles alternatives au plan 2025?
Comment financer les prestations actuelles et l'indexation des rentes ?
Comment se mobiliser face à un plan inacceptable ?**

Nous vous invitons à venir vous informer, discuter et à préparer avec nous la mobilisation nécessaire lors de cette soirée ouverte à toutes les personnes intéressées

EFAS: une réforme du financement des soins contre le personnel et les patient.e.s

**X NON au transfert des responsabilités
des cantons vers les caisses-maladie !**

**X NON à l'explosion des primes
d'assurance-maladie !**

**X NON à de nouvelles mesures
d'économie au détriment des
personnels de santé et des patient.e.s !**

 

Le SSP a lancé un référendum national contre EFAS, une révision du système de financement de la santé.

Ce projet vise à transférer le pouvoir des cantons aux caisses maladies dans le financement des soins de longue durée.

Les cantons perdraient des ressources et le pouvoir de décision, au profit des assureurs. À terme, les conditions de travail du personnel se dégraderaient encore et les primes maladies augmenteraient encore plus fortement.

C'est pourquoi il faut signer le référendum du SSP!

Feuilles et cartes de signatures sont disponibles à notre secrétariat ou sur <https://stop-efas.ch/fr/>. Des stands sont également organisés sur les marchés et dans les rues.

Votation du 3 mars sur la 13^e rente: un grand oui!

Le SSP invite toutes les personnes ayant le droit de vote à voter oui à la 13^e rente AVS.

Solidarité: contrairement à ce que prétend la propagande patronale, ce ne sont pas les jeunes qui vont payer pour cette 13^e rente, mais les très hauts salaires : la cotisation AVS n'est pas plafonnée. Donc plus votre salaire est élevé, plus vous payez. Comme la rente est, elle, plafonnée, le système de l'AVS permet une redistribution des hauts revenus vers les bas revenus.

Les rentes AVS sont trop basses pour pouvoir en vivre. Une 13^e rente améliorera la situation de toutes et tous, aujourd'hui comme demain.

Recevoir les infos du SSP-CHUV

Vous n'êtes pas membre du syndicat mais souhaitez recevoir nos informations sur la situation au CHUV (environ une à deux fois par mois)? Vous pouvez vous inscrire sur l'une de nos listes de diffusion pour recevoir des flyers imprimés ou les mêmes informations par mail. Ecrivez-nous simplement un mail à: vaud@ssp-vpod.ch ou remplissez la talon-réponse ci-dessous.

QU'EST-CE QUE LE SSP ?

Le SSP-CHUV est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les employé-e-s du CHUV, sans distinction de statut, de fonction ou d'origine. Les membres du SSP-CHUV bénéficient de conseils professionnels et d'un soutien individuel en cas de procédure. Le comité CHUV du SSP regroupe des salarié.e.s de nombreux services et de fonctions différentes, défend les conditions de travail de toutes et tous les employé.e.s du CHUV . Rejoignez-nous! Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 30'000 salarié.e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...). Il est membre de l'Union syndicale suisse.

Le SSP -Vaud est sur Instagram, X et Facebook.

Plus d'infos et toutes les publications du SSP-CHUV sont sur notre site : vaud.ssp-vpod.ch

INFORMATIONS - ADHÉSION

JE SOUHAITE RECEVOIR LES INFORMATIONS DU SSP-CHUV

JE SOUHAITE ADHÉRER AU SSP-CHUV

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Lieu de travail :

À renvoyer à : SSP Région Vaud - case postale 1324 - 1001 Lausanne ou à

vaud@ssp-vpod.ch

ADHÉSION EN LIGNE

<https://vaud.ssp-vpod.ch/nous-rejoindre/>



